



## INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** Méliissa Cavallo et Aurélie Pont, PS/GC et Gwénoilé Blanchet, Les Vert.e.s  
**Objet** Doit-on en arriver à déposer des pétitions à chaque manque de bon sens ?  
**Date** 08/05/2022  
**Numéro** 2022.05.129

### **Actualité de l'événement**

Récemment, le Valais s'est ému pour l'histoire d'une femme, Mme Ngonu, ayant reçu un avis d'expulsion de la Suisse ordonnée par le Service cantonal de la population et des migrations (SPM). Fin avril 2022, la société civile lance une pétition pour s'opposer à son expulsion et récolte plus de 12'000 signatures.

### **Imprévisibilité**

Il n'était pas prévisible que la situation de Mme Ngonu ait un tel écho. Il n'était pas prévisible non plus, qu'en réaction à cette mobilisation, le SPM suspende son ordre de renvoi et transmette une décision cantonale d'octroi de permis humanitaire aux autorités compétentes à Berne.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

La situation de Mme Ngonu n'est sûrement pas un cas isolé, d'autres personnes seront à nouveau concernées par un renvoi de Suisse. Celles-ci ne bénéficieront peut-être pas d'une telle mobilisation de la société civile. Il semble donc nécessaire qu'une réflexion soit amorcée au plus vite afin d'éviter que des renvois injustifiés ne soient à nouveau ordonnés.

Présente à Monthey depuis 2007, intégrée socialement et professionnellement, mère de trois enfants dont deux en âge adulte et en formations en Suisse, Mme Ngonu aurait dû quitter le pays avec son fils de 6 ans, laissant derrière elle ses deux autres enfants, autorisé-e-s à rester. Une situation insensée qui, malgré le travail de son avocat et la lenteur administrative (recours depuis 2015), a finalement abouti à une décision d'expulsion au 1er mai 2022. Une expulsion « express » après 15 ans de vie en Suisse.

Soutenue par sa famille, ses collègues et ses ami-e-s, ainsi que grâce à une volonté commune, une pétition a circulé afin de demander aux autorités cantonales que Mme Ngonu et son fils cadet obtiennent un permis humanitaire qui leur permettrait de pouvoir rester en Suisse. Quelques jours après le début de la pétition, les autorités cantonales ont finalement décidé de suspendre son ordre de renvoi et ont transmis une décision d'octroi de permis humanitaire à Berne pour validation par le SEM. Pour arriver à ce résultat, il aura fallu que la population valaisanne s'insurge. À ce jour, la réponse du SEM n'est pas encore connue et la situation de la famille reste incertaine.

### **Conclusion**

Ainsi, nous questionnons le Conseiller d'État en charge du SPM sur plusieurs points :

- Notre canton est-il en ligne avec ce qui se fait en matière de permis humanitaire dans d'autres cantons suisses ? N'est-il pas trop restrictif en matière de transmission de dossiers pour permis humanitaire aux autorités fédérales compétentes ? En effet, selon l'article du journal « Le Matin » du 27 avril 2022, le SPM mentionnait « un devoir d'appliquer la loi » et aucune marge de manoeuvre cantonale suite aux rejets des recours - et donc, suite à la décision du Tribunal Fédéral - sans faire mention de la possibilité de déposer une demande de permis humanitaire pour cas de rigueur. Le Canton du Valais ne devrait-il pas encourager et soutenir les personnes qui pourraient répondre aux critères de l'obtention de ce permis humanitaire ?

- Une situation comme celle de Mme Ngono n'aurait-elle pas dû être d'office soutenue par le Canton avec l'octroi d'un permis de travail. Comment a-t-on pu en arriver à une telle situation ?

- Comment expliquer l'expulsion de travailleurs et travailleuses qualifié-e-s et expérimenté-e-s, de surcroît dans un domaine tel que les soins où il existe un réel manque de force de travail ?

- Suite à l'épisode de Mme Ngono, le Canton va-t-il changer sa pratique ; des mesures seront-elles prises afin qu'un évènement comme celui-ci ne se reproduise plus ?